

Le SNEC signe les NAO de la PROXIMITÉ

Voici les principales mesures :

Mesures salariales

La Direction accorde une revalorisation des salaires minima de la grille des agents de maîtrise niveau 6 et des cadres :

**De +1,5% au 01 avril 2019 (avec effet rétroactif au 1er janvier)
et +0,5% au 01 septembre 2019.**

les agents de maîtrise de niveau 5 auront une augmentation de salaire de :
**+ 1.5% au 1^{er} avril (avec effet rétroactif au 1^{er} mars)
et de +0.5% au 1^{er} septembre 2019.**

Le SNEC a été entendu sur le passage au bout de 3 ans au niveau 8 des cadres niveau 7 Conseiller de Franchise Express et Responsables Développement.

Mesures sociales

Le SNEC a obtenu :

- ✓ la diminution des paliers pour la prime vacances et une revalorisation des montants.
- ✓ la reconduction du fonds de solidarité pour un montant de 20K€ ainsi que le fonds social pour un montant de 45K€
- ✓ l'ouverture en 2019 d'un accord sur l'égalité hommes-femmes et l'élaboration d'un guide relatif à la mobilité pour les collaborateurs en process de mobilité interne
- ✓ la revalorisation des CESU à 300€ au lieu de 200€ pour tous
- ✓ le remboursement de la carte C-zam et des frais de gestion
- ✓ l'augmentation du plafond de la carte PASS à 12 000€/an au lieu de 10 000€
- ✓ l'extension de la remise de 10% sur la carte PASS chez les Carrefour Market et Market en franchise ou location gérance à partir du 01/06/2019 (hors carburant, fuel et drive) ainsi que sur le site «Rue du Commerce »
- ✓ la reconduction des deux formations concernant la sécurité routière destinées aux itinérants

Dans un contexte social difficile, après une année 2018 sans signature, le SNEC a défendu les revendications de l'encadrement de la Proximité. Celles-ci ayant été majoritairement prises en compte, le SNEC a signé l'accord des NAO 2019

Agir Ensemble